ǰ Ͽ

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-4-77413310

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

14 Mars 1977

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 89 - Avril 1977

DEGATS DUS AUX ACCIDENTS CLIMATIQUES

Il est encore trop tôt pour évaluer avec précision les dégâts causés par le gel, la neige et les vents violents de ces dernières semaines. On sait cependant que les pertes seront assez sensibles, en particulier pour les colzas, les cerisiers dans l'YONNE (variété Marmotte surtout) les pruniers et poiriers qui étaient en floraison et certains cépages du vignoble jurassien (Poulsard, Chardonnay) et Haut-Saônois.

Les colzas ont dans la plupart des secteurs souffert du vent et des gelées, les rendements sont potentiellement diminués, dans certains cas compromis lorsque les tiges présentent des nécroses.

Le retournement des cultures doit être soigneusement réfléchi étant donné que le choix de la culture est limité par le désherbant utilisé sur le colza, par les possibilités de travail convenable du sol compte tenu de l'époque avancée et des conditions climatiques.

Les observations sont à faire au niveau des tiges :

- si celles-ci ne sont que déformées par le gel, sans nécrose, il n'y a pas lieu de retourner,
- si l'on compte au moins 20 tiges non nécrosées au mètre carré la culture pourra être maintenue,
- si pour des raisons de désherbant ou de travail du sol aucune autre culture n'est possible, dans ces cas extrêmes, on peut tenter de conserver le colza en passant le gyrobroyeur pour sectionner les tiges à 6-8 cm de hauteur afin de favoriser l'émission de nouveaux bourgeons à partir du collet. Il s'agit d'une opération de secours à caractère exceptionnel.

Possibilités de nouvelles cultures

Légurame P M	pois, lentilles après un labour : dans le mois qui suit : luzerne, trèfle, féverole, chou, colza, tournesol. 2 mois après le traitement : pomme-de-terre, maïs
Avadex - dalapon	toutes les cultures
Devrinol	chou, pomme-de-terre, colza, tournesol.
Planavin	colza, tournesol, pomme-de-terre, pois, lentille, cultures fourragères, chou, lin oléagineux. après un labour : betterave
Zulan - Fulton	pois, haricot, luzerne, chou, tournesol, colza, pomme-de-terre.
Kerb 50	colza, tournesol, pois, haricot, salade, endive après un traitement d'automne et un retournement : pomme-de-terre, maïs, betterave, luzerne.
Kerb ultra	colza, tournesol, pois, haricot. après traitement d'automne et retournement : pomme-de-terre, maïs, betterave, luzerne, endive, salade
Treflan	orge, tournesol, féverole, luzerne, pomme-de-terre, pois, haricot, chou, lentille, lin oléagineux. après un labour profond et façons superficielles : blés de printemps, maïs.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

LESSIVAGE DES PRODUITS PAR LA PLUIE

Nous rappelons que les pluies délavent plus ou moins rapidement la couverture chimique protégeant les cultures, il est donc prudent de la renouveler sans attendre de nouvel avis dès que les chutes d'eau atteignent une vingtaine de millimètres depuis le dernier traitement.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Renouveler les applications fongicides si le traitement date de plus de 15 jours. En effet bien que les contaminations soient peu virulentes la végétation s'est fortement développée et la protection doit être continue. A ce stade les bouillies cupriques peuvent causer des brûlures, il vaut mieux ne plus les utiliser et employer des fongicides de synthèse.
OIDIUM DU POMMIER : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie utilisée contre les tavelures (consulter Phytoma n° 285 de février 1977).
CHENILLES DEFOLIATRICES : Elles causent parfois des dommages sérieux, intervenir en cas de nécessité avec un produit non toxique pour les abeilles : phosalone : 60 g. m.a./hl (Dynalone, Azofène, Zolone) ; Bacillus Thuringiensis (Bactospéine, Dipel).
MONILIA SUR CERISIER ET PRUNIER : Le gel et les vents froids de fin mars et d'avril ont certainement anéanti toute la production, il n'en faut pas pour autant négliger l'état sanitaire des arbres, le champignon trouvant des conditions favorables à son développement sur les bouquets floraux détruits (la liste des produits est citée dans notre bulletin n° 87 du 18 mars).
PSYLLES DU POIRIER : Certains vergers de poiriers étant gravement infestés par les psylles, le traitement qui semble le plus efficace consiste à effectuer deux applications à 8 jours d'intervalle après la floraison :

- méthidathion : 30 g. m.a./hl (Ultracide 20 liquide)
- monocrotophos : 30 g. " " (Azodrin 20, Nuvacron)
- phosmet : 50 g. " " (Imidan)

ARBUSTES A PETITS FRUITS

Depuis quelques jours la présence du puceron jaune peut être décelée par des taches caractéristiques bien visibles sur jeunes feuilles de cassissier et de groseillier. Dans la majorité des cas il vaudra mieux attendre la fin de la floraison et traiter avec un insecticide polyvalent actif contre les chenilles défoliatrices et les charançons. Dans le cas contraire, le pirimicarbe (Pirimor) ou le diéthion (Kilspide, Rhodocide) sont de bons aphicides spécifiques alors que la phosalone est également active contre les autres ravageurs. Ces trois produits sont non toxiques pour les abeilles.

V I G N E

VERS GRIS (Noctuelles) RAPPEL : L'évolution de la vigne est arrêtée depuis la fin mars, mais pendant ce temps les vers gris (noctuelles) peuvent poursuivre leur activité sur les bourgeons en cours de gonflement ou d'ouverture pour les plus avancés.
La surveillance des secteurs favorables (sols très perméables ou fumés, terres se réchauffant bien en été) s'impose et l'épandage d'appâts prêts à l'emploi ou préparés au moment de l'utilisation est conseillé en présence de dégâts ; la pulvérisation étant à réserver à l lutte contre les chenilles bourrues : trichlorfon : 100 g. m.a./hl (Dipterex)
endosulfan : 50 g. " " (Thiodane émulsion,...)

C E R E A L E S

Le réseau d'observateurs se met en place progressivement. On peut noter actuellement :
OIDIUM : Nouveau départ de la maladie, des pustules sont observées sur blé mais également sur orge (YONNE).
PIETIN-VERSE : Des taches sont visibles sur gaines (blé, orge d'hiver) ainsi que parfois des stromas sur la tige de céréales d'hiver au stade 1-2 noeuds.
RHYNCHOSPORIOSE : La maladie est présente sur orge dans la plupart des départements de la Circonscription.
CNEPHASIA : Le coup de froid de la fin du mois de mars et de début avril avait stoppé la migration des jeunes chenilles qui reprend lorsque le temps est ensoleillé et doux. On note la disparition d'un pourcentage élevé de chenilles présentes dans les mines à la fin du mois de mars.
PUCERON SITOBION AVENÆ : Il a été signalé dans le Mâconnais. Aucun traitement ne doit être envisagé dans les jours prochains.

.../...

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI : Cette maladie est particulièrement difficile à combattre en cas de printemps pluvieux aussi il est indispensable de mettre en place des plants absolument sains.

Les graines de semence devront être enrobées d'un fongicide par poudrage humide : thirame ou zinèbe.

Les pépinières devront être traitées systématiquement tous les dix jours avec l'un des fongicides suivants :

- oxyquinoléate de cuivre : 60 g. m.a./hl (Quinolate 20)
- bénomyl : 40 g. m.a./hl (Benlate)
- carbatène + manèbe : 40 g. m.a./hl + 120 g. m.a./hl
- carbendazim : 40 g. m.a./hl (Bavistine)
- captafol, mancozèbe, manèbe : 160 g. m.a./hl (nombreuses spécialités)
- méthylthiophanate : 70 g. m.a./hl (Pelt 44)
- propinèbe : 210 g. m.a./hl (Anthracol)

Sur les plants en place, les mêmes produits sont utilisables mais également les produits cupriques à raison de 250 g. de Cu./hl de bouillie.

MOUCHE DES SEMIS DU HARICOT SUR ASPERGES : En cas de traitement localisé, les granulés :

- chlorfenvinphos : 5 Kg m.a./ha (Birlane)
- trichloronate : 2,500 Kg m.a./ha (Phytosol)

devront être mis en place après buttage sur les "bandeaux", un coup de rateau permettra un léger enfouissement.

MOUCHE DU CHOU : Après repiquage les choux peuvent être protégés par des granulés déposés au pied des plants (voir notre bulletin n° 88 du 24 mars 1977).

ALTISES SUR NAVET : Les produits insecticides à base d'endosulfan ou de parathion peuvent être employés sans difficulté mais il vaut mieux éviter la phosalone qui provoque une décoloration des feuilles.

DESHERBAGE DES SEMIS D'OIGNONS : Nous déconseillons l'emploi de diallate (Avadex) en traitement de semis d'oignons par suite des risques de phytotoxicité.

Date indiquée à la première page Lire : 14 Avril

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.

P13